

IGautonome Sammel- und
Gemeinschaftsstiftungen**CI**institutions autonomes
collectives et communes

12 septembre 2011

La réforme structurelle et ses conséquences pour les IP collectives/communes

Monsieur,

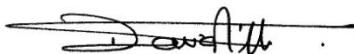
La *Communauté d'intérêts des institutions de prévoyance autonomes collectives et communes* (IGaSG) est une association nationale de défense des **institutions de prévoyance autonomes collectives et communes**. Regroupant plus que 30 fondations de prévoyance représentant plus de 350'000 assurés, notre association souhaite aujourd'hui développer ses activités en Suisse romande.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous inviter à participer à notre **conférence-débat** qui portera sur la **réforme structurelle**, notamment ses conséquences pour les fondations collectives et communes, et qui aura lieu le :

Jeudi 6 octobre 2011 dès 17h30
Hôtel de la Paix à Lausanne.

Les changements législatifs récents génèrent des problématiques de fond pour les institutions communes et collectives. En particulier, le nouvel article 46 OPP2 suscite de nombreuses discussions, quant à sa légalité et à son applicabilité. Me J.-A. Schneider, membre de la Commission d'experts à l'origine de la réforme structurelle, nous donnera un aperçu rétrospectif sur la genèse de cette nouvelle législation. Son intervention sera suivie d'un débat portant justement sur cet article 46 OPP2. Les meilleurs spécialistes de la question viendront vous en parler. L'OFAS a, de manière surprenante, décliné notre invitation, mais nous ne désespérons pas de pouvoir amener un ou deux parlementaires fédéraux sur ce podium.

En nous réjouissant de vous retrouver à cette prochaine occasion, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



David Pittet
Président

Site WEB

www.igasg.ch

Président

David Pittet, Pittet Associés SA, CP 6227, 1211 Genève 6

d.pittet@pittet.net

Secrétariat

BeBV Therese Vogt, 1585 Salavaux

therese.vogt@bebv.ch

Contact média

Dr. Werner C. Hug, Kramgasse 17, 3000 Berne 8

werner.hug@wernerhug-ag.ch



autonome Sammel- und
Gemeinschaftsstiftungen



institutions autonomes
collectives et communes

Conférence-débat

Les institutions de prévoyance collectives et communes face à la réforme structurelle

Jeudi 6 octobre 2011, dès 17h30
Hôtel de la Paix, 5 avenue Benjamin-Constant, Lausanne

PROGRAMME

- dès 17h30 Accueil
- 17h45 **Introduction**
David Pittet, Président IGaSG
- 17h50 **La réforme structurelle : de la Commission d'experts à
l'ordonnance OPP2**
*Dr. Jacques-André Schneider, Avocat, Professeur de droit, membre de la
Commission d'experts « Réforme structurelle »*
- 18h15 **Débat sur le nouvel article 46 OPP2 et son applicabilité**
*Avec notamment la participation de MM. Jacques-André Schneider, Raymond
Schmutz, Aldo Ferrari, Yves Cuendet.*
- Discussion et débat avec les participants
- dès 19h00 Apéritif

FORMULAIRE D'INSCRIPTION *

Participant(s) :

.....

.....

Institution :

Téléphone :

Courriel :

Date : Signature

* Veuillez svp. retourner ce formulaire par fax (022 593 0100) ou confirmer votre participation par courriel (igasg@bebv.ch) d'ici au 30 septembre 2011.

IGautonome Sammel- und
Gemeinschaftsstiftungen**CI**institutions autonomes
collectives et communes

Qui sommes-nous?

La *Communauté d'intérêts des institutions de prévoyance autonomes collectives et communes (IGaSG)* regroupe des institutions de prévoyance (semi-)autonomes collectives et communes sous la forme juridique d'une association, avec l'objectif de renforcer la confiance dans le 2^e pilier. Les membres de l'association souhaitent rendre leurs activités transparentes pour chaque assuré. Ils gèrent avec soin les ressources à disposition et défendent une concurrence juste entre les différents fournisseurs de solutions de prévoyance.

Les institutions de prévoyance membres de l'association gèrent la fortune qui leur est confiée à titre fiduciaire avec le plus grand soin et s'assurent que les bénéficiaires profitent exclusivement aux assurés. L'association communique ouvertement ses préoccupations au public, aux médias et aux milieux politiques.

Nous assurons nous-mêmes les risques de décès et d'invalidité, au sein de fondations autonomes, ou en collaboration avec des compagnies d'assurances, dans le cadre d'institutions semi-autonomes. Dans ce domaine également, nous accordons une place primordiale à la transparence.

Les assurés sont informés régulièrement et de manière adéquate sur nos activités et la marche des affaires. Le rapport annuel d'une institution (semi-)autonome n'est pas destiné à la Bourse mais prioritairement aux assurés. Les performances à court terme ne constituent pas une priorité ; les institutions de prévoyance sont les garants de la sécurité à long terme de la prévoyance vieillesse.

En tant que gérant fiduciaire de la prévoyance professionnelle, nous ne devons pas produire de bénéfices pour satisfaire un actionnaire. La fortune est investie d'une manière optimale selon la capacité de risque de chaque institution. Chaque franc investi reste au bénéfice de l'assuré. Agissant en tant que communauté solidaire des partenaires sociaux et des rentiers, conformément à la LPP, nous sommes en mesure d'assumer temporairement une sous-couverture à l'occasion de situations boursières difficiles. Cela ne signifie pas pour autant que les fonds gérés par la fondation sont perdus. En effet, grâce à l'orientation à long terme du deuxième pilier et à notre statut qui nous évite de devoir rémunérer un actionnaire, les engagements de prévoyance peuvent dépasser les actifs disponibles pendant une période limitée, sans mettre en danger l'équilibre financier à long terme de l'institution. Les effets d'importantes chutes boursières ne doivent pas par conséquent être amortis dans l'immédiat. Dans le pire des cas, d'éventuelles baisses boursières durables peuvent être financées a posteriori. Nous évitons ainsi des taux de cotisations (trop) élevés pour préfinancer un rendement futur éventuellement insuffisant.

Nous sommes regroupés au sein de cette association parce que nous nous engageons pour la qualité et la sécurité à long terme de la prévoyance professionnelle. Nous voulons clairement nous positionner, tant entre institutions collectives et communes, que vis-à-vis d'autres solutions de prévoyance. Les assurés, qui sont nos clients actuels et futurs, doivent pouvoir se faire une idée aussi précise que possible de leur institution de prévoyance, sur des bases transparentes et comparables. Par le biais d'échanges d'expérience, nous cherchons des solutions pragmatiques et souhaitons la confiance dans la prévoyance professionnelle.

Nos principes doivent nous permettre de nous ouvrir à nos membres, mais également d'être transparents vis-à-vis des intermédiaires, des courtiers et des PME. En présentant des profils homogènes sur Internet, nous voulons faire en sorte que nos clients disposent d'une prévoyance professionnelle optimale en mesure de répondre à leurs besoins.

Site WEB

www.igasg.ch

Président

David Pittet, Pittet Associés SA, CP 6227, 1211 Genève 6

d.pittet@pittet.net

Secrétariat

BeBV Therese Vogt, 1585 Salavaux

therese.vogt@bebv.ch

Contact média

Dr. Werner C. Hug, Kramgasse 17, 3000 Berne 8

werner.hug@wernerhug-ag.ch